

MAIRIE DE SOULAINES SUR AUBANCE

PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL : 15 JANVIER 2024 à 20H
A LA SALLE CULTURELLE DE LA GRANGE AUX DIMES

Date de convocation : 9 janvier 2024

Nombre de conseillers en exercice : 15

Quorum : 8

Nombre de conseillers présents : 12

Etaient présents : Robert BIAGI, Cyrille MARTINEAU, Katia DUMARTIN, Alain AGATOR, Pascale HUET, Franck BAUNEZ, Laure GILLOT Julien HANNOIR, Fanny OLLIVRY, Laurent POISSONNEAU, Sandrine URIEN, Céline ZULBERTI

Etait (ent) absent (s) excusé(s) : Elisabeth LALANDE qui a donné pouvoir à Fanny OLLIVRY, Anthony NORBERT, Jean-Christophe URIEN qui a donné pouvoir à Sandrine URIEN

Etait (ent) absent (s) non excusé(s) : /**Secrétaire de séance** : Céline ZULBERTI**Date de publication** : 17 janvier 2024**ORDRE DU JOUR :**

- *Approbation du ou des procès-verbaux : 20 novembre 2023*
- *Personnel : tableau des effectifs*
- *Angers Loire Métropole : Réserves foncières : avenant convention de gestion*
- *SIEM (Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine-et-Loire) : convention d'adhésion à la mission de Conseil en Energie*
- *ENEDIS : renforcement du réseau électrique de distribution publique : convention de servitudes*
- *Informations diverses*

Le procès-verbal de la réunion du 18 décembre 2023 a été adopté (11 pour, 3 absentions : L.Gillot, S. Urien, C. Zulberti).

DEL-202401**PERSONNEL : TABLEAU DES EFFECTIFS**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Considérant le précédent tableau des emplois adopté par l'assemblée délibérante le 24 janvier 2022,

Considérant la nécessité d'actualiser le tableau des effectifs de la collectivité,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, (14 pour) :

- adopte le tableau des effectifs, tel que présenté ci-après,

Emploi	Cadres d'emplois et grades :	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire
Cadre d'emplois des attachés		
- secrétaire de mairie	- attaché territorial	1 poste à 35h

Cadre d'emplois des adjoints administratifs		
- agent d'accueil/secrétariat	- adjt administ. ppal 2 ^e classe	1 poste à 35h
- agent d'accueil/secrétariat	- adjoint administratif	1 poste à 20h
Cadre d'emplois des techniciens territoriaux		
- Chargé de mission (animateur ABC)	- 1 agent sur le cadre d'emplois des techniciens territoriaux	1 poste à 35h (contrat de projet - 1 an)
Cadre d'emplois des adjoints techniques		
- agent technique voirie et polyvalent	- adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	1 poste à 35h
- agent technique voirie et polyvalent	- adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	1 poste à 35h
- agent technique espaces verts et polyvalent	- adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	1 poste à 35h
- agent en charge de l'entretien des locaux et service au restaurant scolaire	- adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	1 poste à 29.19h
- agent responsable de cuisine	- adjoint technique	1 poste à 35h
Cadre d'emplois des agents spécialisés des écoles maternelles		
- agent spécialisé des écoles maternelles	- agent spécialisé principal de 1 ^{ère} classe	1 poste à 35h
- agent spécialisé des écoles maternelles	- adjoint technique	1 poste à 35h
- agent spécialisé des écoles maternelles	- agent spécialisé principal de 2 ^{ème} classe	1 poste à 35h
Cadre d'emplois des adjoints d'animation		
- agent d'animation	- adjoint d'animation	1 poste à 32.45h (disponibilité à compter du 12/06/2021 pr 3 ans)
- agent d'animation	- adjoint d'animation	1 poste à 35h
- agent d'animation	- adjoint d'animation	1 poste à 6h (CDD)
- agent d'animation	- adjoint d'animation	1 poste à 30 h (CDD du 1 ^{er} sept 2023 au 31 août 2024)
- agent d'animation	- adjoint d'animation	1 poste à 35 h (CDD du 1 ^{er} sept 2023 au 31 août 2024)
- agent d'animation (AESH)	- adjoint d'animation	2 postes

Mme ZULBERTI suggère d'indiquer les postes pourvus et les prévisionnels.

DEL-202402

ANGERS LOIRE METROPOLE : RESERVES FONCIERES : AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE GESTION (PORTAGE) BIEN : 21 RUE DE L'AUBANCE

M. le Maire expose que par délibération en date du 3 juillet 2023 le Conseil Municipal a confié le portage à la Communauté d'Agglomération d'Angers Loire Métropole pour les biens (maison et terrains) situés 21 rue de l'Aubance, cadastrés A n°1665 et A n°1812, d'une superficie totale de 3 113 m². Une convention de gestion a été signée entre les deux parties.

Il ajoute que dans le cadre de la transformation de cette maison d'habitation en Maison d'Assistantes Maternelles (MAM), la Communauté d'Agglomération doit autoriser la réalisation de ces travaux.

Ainsi, afin que la commune puisse prendre directement à sa charge lesdits travaux, il y a lieu de passer un avenant à la convention de gestion

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, (14 pour),

- autorise M. le Maire à signer l'avenant n°1 à ladite convention tel que présenté.

Toutes les autres dispositions de la convention en date du 2 mai 2013 demeurent inchangées.

DEL-202403

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉNERGIES DE MAINE ET LOIRE (SIÉML) : CONVENTION D'ADHESION A LA MISSION DE CONSEIL EN ENERGIE

M. le Maire expose :

Le Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire (Siéml), acteur intercommunal de premier plan du département, est notamment l'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité pour l'ensemble des communes du département, soit près de 800 000 habitants. Le Siéml propose également des services aux collectivités en matière de développement des réseaux de gaz et d'éclairage public ainsi que des conseils et des aides pour accroître l'efficacité énergétique de leur patrimoine.

Il est rappelé que par délibération n° DEL-202061 du 21 décembre 2020, le Conseil Municipal a autorisé la signature d'une convention ayant pour objet de préciser les conditions et modalités d'exercice de la mission de Conseil en Énergie au profit de la Collectivité.

Ainsi, il est proposé de renouveler cette convention permettant au Siéml de mettre ses compétences au service de la Collectivité dans le cadre de la rénovation énergétique de son patrimoine et de la maîtrise de ses consommations d'eau et d'énergie.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, (14 pour),

- autorise M. le Maire à signer la convention telle que présentée, pour une durée de trois ans à compter de la date de signature par le Président du Siéml.

DEL-202404

ENEDIS : RENFORCEMENT DU RESEAU ELECTRIQUE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE : CONVENTION DE SERVITUDES

M. le Maire expose :

Dans le cadre du projet de création d'une ligne haute tension en souterrain permettant de desservir le futur site industriel Néolithe implanté à Beaulieu sur Layon, ENEDIS, entreprise chargée du réseau d'électricité, a besoin de passer sur un terrain communal.

Pour ce faire, une convention de servitudes doit être signée.

Cette convention porte sur la parcelle A 1096 (la Roche) située sur le site de Châruau.



Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, (13 pour – M. Martineau ne prend pas part au vote),

- accepte la convention de servitudes à conclure avec ENEDIS relative aux travaux exposés ;
- autorise M. le Maire à signer ladite convention ainsi que tous les documents éventuels nécessaires à la réalisation de ces travaux.

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire présente les décisions qu'il a prises récemment :

- choix du prestataire VERITAS pour des prestations d'ingénierie, pour les projets de maison d'assistantes maternelles (Contrôle technique 1380 €HT ; Mission SPS 1900 €HT) et de gîte communal (Contrôle technique 2820 €HT ; Mission SPS 1900 €HT) ;
- projet de panneau d'information pour le chantier Tilleul (montré en séance, commandé à un imprimeur ; 550 €HT)

CCAS : pour l'évènement « Aînés ensemble » les périodes ont été arrêtées : mars, mai, septembre et novembre. Pour cet évènement communal, tournant entre les communes avoisinantes, la période retenue pour Soulaines serait septembre avec possibilité de décaler à début octobre.

Bâtiments : le chantier de rénovation de l'Espace Tilleul a démarré en décembre, il débute par le désamiantage en janvier.

Travaux à l'école : le coin « sieste » a été réaménagé et est opérationnel. En attente de la réception des lits superposés.

Eglise : en prévision de la réparation de l'escalier menant au clocher, un nettoyage du lieu s'impose avant la pose. Mr BAUNEZ suggère d'informer la LPO des conséquences d'avoir coupé le grillage (entrée de pigeons qui n'arrivent pas à ressortir et qui meurent).

Grange Aux Dîmes : un incident de chauffage (filtre bouché) a été réparé.

Réseau et voirie : Mr AGATOR présente le repérage des réseaux d'eau unitaires dans le bourg, en vue de travaux de mise en séparatif (eaux usées / eaux pluviales) de février à mai 2024. Il informe d'une réunion de programmation des projets de voirie le 19 janvier.

Culture : l'association *Le jardin des plaisirs* (potager associatif), prévoit un temps d'échange et de partage au local pour tous le 7 février 2024 à 18h30. Un composteur et une réserve d'eau sont prévus à proximité. Les habitants des alentours pourront utiliser le composteur.

Commission culturelle : pour la composition de l'équipe 2024-2025, tous nouveaux membres sont les bienvenus ; des sujets très larges seront abordés dans cette commission.

Festivités :

- 19 janvier : Nuit de la lecture à la bibliothèque, avec deux créneaux : 17h pour les enfants et 20h pour les adultes.
- 27 janvier : Théâtre *I killed Amadeus* à la Grange aux Dîmes.
- 9 mars : Repas des Aînés. Il conviendra de préparer la salle Cortequisse le matin.
- 31 août – 1^{er} septembre (à valider) : Reconduction de l'évènement *Soulaines fait sa rentrée !* A ce jour l'équipe projet est constituée de MM BIAGI, MARTINEAU et BAUNEZ ainsi que Mmes HUET, URIEN et ZULBERTI. Tout autre conseiller(ère) est bienvenu(e).

Enfance-Jeunesse :

- CTG : réunion de lancement le 12 janvier 2024, en vue du COPIL du 31 janvier. Il est encore besoin de clarifier la répartition de certaines tâches ou responsabilités entre les agents d'animation et les élus.
- Le sapin offert par le Comité de Jumelage a été planté le 10 janvier dans la cour de l'école.

Espaces verts-Environnement : l'offre de recrutement d'un Animateur/Chargé de mission ABC est publiée (contrat CDD de 12 mois).

Thème Entreprise : M. HANNOIR rapporte la demande d'un entrepreneur habitant la commune, à propos d'actions communales à destination des entrepreneurs. M. le Maire rappelle l'intérêt du soutien à l'entrepreneuriat, qui faisait partie des thèmes de campagne de l'équipe ; il indique aussi que régulièrement des entreprises demandent à s'implanter sur la commune (recherche de bâti et de foncier). Il demande si un élu serait intéressé pour prendre en charge ce thème. Aucun élu ne se ma-

nifeste lors de la séance. M le Maire souhaite que ce sujet important puisse être porté à l'avenir.


Communication : Mme ZULBERTI informe de la nécessité de procéder à la mise à jour annuelle des informations du site internet de la commune. Elle demande à chaque adjoint de relire les pages qui le concernent, et de lui faire part des modifications à prévoir.

Fin de la séance : 21 h 38

Fait à SOULAINES SUR AUBANCE le 15 février 2024

Secrétaire de séance

Céline ZULBERTI



DÉLIBÉRATION(S) ADOPTÉE(S) LORS DE LA SÉANCE DU 15 JANVIER 2024

N° délibération	OBJET DES DÉLIBÉRATIONS
DEL-202401	Personnel : tableau des effectifs
DEL-202402	Angers Loire Métropole : Réserves foncières : avenant convention de gestion
DEL-202403	SIEML (Syndicat Intercommunal d'Énergies de Maine-et-Loire) : convention d'adhésion à la mission de Conseil en Énergie
DEL-202404	ENEDIS : renforcement du réseau électrique de distribution publique : convention de servitudes